

Terrier du Tibet : lecture d'une radiographie des hanches

Pour être conformes aux attentes du club et homologuées, les radiographies des hanches de votre terrier du Tibet doivent être adressées au lecteur officiel du club selon l'un ou l'autre des protocoles suivants :

- Envoi du film radio au format 1/1 par le propriétaire du chien (courrier postal à l'adresse suivante : **Dr Guillaume BRUNON – Clinique Vétérinaire « Pôle santé Chanturgue » – 52 Boulevard Maurice Pourchon – 63100 Clermont-Ferrand**
- Envoi du cliché numérisé sur le portail **VetsXL.com** par le vétérinaire qui a réalisé la radiographie, à l'attention du même lecteur.
- Joindre un chèque de **40€00** à l'ordre du **Dr Guillaume Brunon – pour frais de lecture et de secrétariat**

La radiographie doit être identifiée par le vétérinaire qui l'a réalisée, conformément au protocole en vigueur :

Chaque cliché doit être identifié de manière **infalsifiable au sein même de la radiographie**. Les indications à porter sont les suivantes :

- Nom de l'animal
- Numéro de tatouage ou identification électronique
- Numéro de LOF
- Race
- Sexe
- Date de naissance
- Nom du vétérinaire pratiquant l'examen
- Date de la prise de cliché
- Latéralisation D-G

L'âge de l'animal doit être au minimum de **12 mois** au moment de la radio.

Une attestation doit être délivrée par le vétérinaire effectuant la radiographie, qui certifie avoir vérifié lui-même le numéro d'identification de l'animal et sa conformité avec celui indiqué sur le cliché. De même, sont précisées les modalités de réalisation de la radiographie (mode d'anesthésie générale ou de sédation, profonde conforme aux recommandations de la FCI ; les clichés effectués sur animal vigile ou simplement tranquilisés ne sont pas acceptés).

La qualité de la position radiologique du chien, la netteté des contours articulaires et le rendu de la structure osseuse doivent permettre une interprétation fiable de la radiographie.

Des clichés non-conformes à ce cahier des charges seront refusés.